

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 73 (1932), p. 310-312

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1932__73_310_0

© Société de statistique de Paris, 1932, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

BIBLIOGRAPHIES

Les Dommages de guerre de la France et leur réparation, par M. Edmond MICHEL, chef adjoint du Service de l'Inspection du Crédit Foncier de France. 1 vol. in-4 de 656 p. Berger-Levrault. Prix : 120 francs.

Il est à peine besoin de rappeler à nos collègues les belles études qui ont été présentées par M. Michel dans diverses communications faites à la Société. Ce livre d'une importance capitale à l'heure actuelle contient le développement de ces travaux.

M. Marin, dans une préface admirable, a défini ce livre un « grand livre », « *grand livre* par son objet si fertile en sujets vitaux de méditation profonde, par les enseignements si efficaces qu'on doit en tirer pour l'avenir, par la somme des renseignements primordiaux pour la première fois réunis et l'heure propice où ils paraissent, grand livre enfin par la science et la conscience, la clarté, la logique de son auteur. »

Le livre est divisé en cinq parties.

La première donne l'historique de la guerre, le traité de paix et les négociations postérieures jusqu'au plan Dawes.

La deuxième qui concerne le droit à la réparation des dommages de guerre débute par l'exposé de la situation des régions dévastées avant la guerre, puis examine le coût de la guerre et le montant des dommages subis qui *doivent* être réparés. Ce droit étant établi, M. Michel indique les dispositions de la loi de réparation et l'organisation des Commissions cantonales.

La troisième partie passe en revue, très détaillée, les dommages effectifs — mobiliers — propriété non bâtie — propriété bâtie — les autres dommages matériels et les dommages industriels — puis la réorganisation administrative; cette partie de beaucoup la plus importante est admirablement documentée et l'on reste effrayé des conséquences du cataclysme déchaîné par les Allemands.

La quatrième partie est relative aux deuils affreux qu'il fallait essayer de réparer envers les familles touchées par la guerre, par la perte du chef et des enfants. Ces nombres qui apparaissent si secs dans leur brutalité sont émouvants par la présentation que fait M. Michel.

La dernière partie également importante est consacrée à l'œuvre de reconstitution et au mécanisme du paiement des indemnités qui montre l'admirable effort des organismes qui en étaient chargés.

Dans l'appendice qui termine le livre, M. Michel nous amène jusqu'à l'époque actuelle nous montrant les sacrifices consentis par la France par l'adoption du plan Young — il faudra, hélas, les augmenter dans une autre conférence et le livre finit par deux citations :

M. Owen D. Young. — Un contrat est un contrat. Si on prend l'habitude de ne pas respecter les contrats publics, il n'y a pas de raison pour qu'on respecte les contrats privés.

M. Gaston Jèze. — Pour ceux qui n'ont cessé de préconiser la collaboration franco-allemande, il y a une immense déception.

Ce dernier arrivait peut-être à répéter, après les révélations sur Stresemann — le « soi-disant Grand Européen », ce qu'a dit M. Caillaux : Nos nationalistes auraient-ils donc raison ? — Il n'y avait pas que les « nationalistes » qui prêchaient la prudence, il y avait tous les bons Français, se souvenant de l'éternelle duplicité de la diplomatie allemande qui conduit un peuple aveugle.

Et je ne puis mieux faire pour terminer que de m'associer pleinement à la conclusion de M. Marin :

« Dans l'ensemble, tous les lecteurs, ainsi que ceux qui connaissent M. Michel et l'estiment comme un des grands statisticiens français, admireront dans ce livre la science et la conscience de l'auteur, sa patiente et scrupuleuse intelligence. Tous ceux qui veulent profiter des leçons de l'Histoire lui sauront gré de la clarté de sa pensée. Tous les patriotes lui seront reconnaissants du monument élevé au souvenir des souffrances et des efforts de la France. »

Et j'ajouterai, pour nous, membre de la Société, c'est un grand honneur que M. Michel ait voulu rappeler les attaches qui le lient à nous tous en indiquant qu'il fait partie de notre Société. Il faut souhaiter que cet ouvrage soit lu et relu par tous les parlementaires, par nos négociateurs et par tous nos collègues.

A. BARRIOL.

* * *

Le numéro 1, janvier-mars 1932 (12^e année) de la *Revue de l'Institut de Sociologie* (Parc Léopold, à Bruxelles), vient d'être paraître.

En voici le sommaire :

R. ABRAHAMS et M^{lle} E. HUCKLENBROICH. — *La XIII^e Semaine Sociale Universitaire de l'Institut de Sociologie Solvay.*

F. KRAENTZEL. — *Les savants étrangers en Belgique.*

Raymond LENOIR. — *Le canoë.*

Chronique du mouvement scientifique (D. WARNOTTE).

* * *

Le virement et la compensation des valeurs mobilières en Allemagne, par Raymond HAAS, docteur en droit. Un vol. de 180 pages, aux Presses modernes, Paris.

M. Haas s'est proposé d'étudier un système organisé par les banques allemandes et destiné à étendre aux valeurs mobilières les principes de compensation adoptés depuis longtemps pour les transferts d'espèces.

Si l'on réfléchit aux simplifications qui ont été introduites dans les mouvements d'espèces, on conçoit que le problème doit pouvoir se résoudre pour les titres, mais la question n'est pas simple, et M. Haas indique dans son travail toutes les difficultés qui ont été rencontrées et résolues avant l'adoption de ce système.

Tout d'abord, il rappelle les procédés anciens en Allemagne et encore en vigueur, en France pour les mouvements de titres, entrée et sortie; c'est impressionnant de voir énumérer toutes ces paperasses et l'on conçoit que le coût de l'opération de transfert arrive à coûter 13 marks ou 9 marks avec les machines — cela paraît tout de même bien cher — en fait, les banques ne demandaient que 3 m. 80 par opération; elles y perdaient donc.

L'organisation d'une « Kasseverein » — caisse de compensation de titres — permet aux associés tous les mouvements de titres sans manipulation effective, à l'aide d'un dépôt préalable des titres par le particulier ou son banquier dans cet organisme, dépôt présentant un caractère spécial qui fait perdre l'individualité au titre déposé. A l'aide de chèques, blancs pour les retraits, rouges pour les virements et verts pour l'affectation des titres en gages, chèques dont le libellé a été parfaitement étudié, on fait toutes les opérations possibles sur titres; la simplification apportée est vraiment très grande.

Cependant, la modification de la nature du dépôt entraîne l'étude de nombreuses

questions juridiques que M. Haas étudie minutieusement — droits des déposants au point de vue des assemblées générales, des souscriptions, etc. Un historique des difficultés qui ont été surmontées et de la propagande très habile qui a été faite. termine le livre dont la lecture est très intéressante. M. Haas conclut naturellement à l'adoption du système en France et, après son beau travail, on est convaincu qu'il y aurait d'énormes avantages, mais il faut compter avec la routine; certes, il y a des précautions à prendre, mais les difficultés qui ont été surmontées en Allemagne pourraient l'être également en France.

Il faut remercier et féliciter M. Haas de nous avoir donné ce livre qui constitue une très belle thèse de doctorat bien étudiée, complétée par une bibliographie abondante et des annexes très complètes.

A. BARRIOL.

V

NÉCROLOGIE

Gaston SOREPH — Constant MARNIER

Deux de nos collègues viennent de succomber presque en même temps; tous deux avaient été amenés à la Société par leur métier de comptable et nous les réunissons dans un même souvenir.

G. Soreph, né le 25 octobre 1864 à Biarritz, avait d'abord été attaché à la Banque de France, puis s'était spécialisé dans les affaires comptables et avait publié de nombreuses études sur des sujets variés; expert comptable près le tribunal civil de la Seine, il prit une part active à la fondation de la Compagnie des experts comptables de Paris dont il fut successivement le trésorier et le vice-président; il a été enlevé en peu de jours et est décédé le 23 avril 1932; nous conserverons de ce collègue, qui était entré à la Société en 1920 sous les auspices de M. Aupetit et du secrétaire général, le souvenir d'un homme aimable et de relations extrêmement agréables.

Notre collègue Constant Marnier était né le 9 mai 1873; après avoir occupé diverses positions de chef de comptabilité à la Banque Argentine et Française, à la Banque de l'Union Parisienne, il avait pris la direction des services de la maison Lefrancq. Entré en 1910 avec le parrainage de MM. Bourgarel et Barriol, il avait été assidu à nos séances avant la guerre; très touché par le cataclysme mondial il s'était écarté un peu de la vie de notre Société, mais il conservait cependant le contact en correspondant avec le secrétariat.

Nous adressons aux familles de nos deux collègues, l'expression de notre respectueuse sympathie.

A. BARRIOL.

Le Gérant : R. WALTHER.
